

INTERVENANT.E – JEUNESSE (SHERPA) – Camp de jour NEO du Patro Lévis

Éducation, Éducation préscolaire et en enseignement primaire, Enseignement en adaptation scolaire et sociale, Psychosociologie des relations humaines, Santé mentale, Travail social, Trouble du spectre de l'autisme

 Patro Lévis

 6150, Rue Saint-Georges

INTERVENANTE.E – JEUNESSE (SHERPA)

Au Camp Neo, l'intervenant.e – jeunesse (Sherpa) est le rôle étant le plus impliqué lors des gestions de crise et des désorganisations. Par son rôle d'intervention terrain, celui-ci est appelé à soutenir, outillé et intervenir lorsqu'un animateur se sent dépassé. Outillé par nos techniques d'intervention et notre cadre clair, le sherpa ramène l'enfant au calme et fait un suivi avec les parents.

TÂCHES PRINCIPALES :

- Accompagner les animateurs.trices dans leurs interactions avec leurs jeunes ;
- Conseiller les animateurs.trices d'intégrations lors des désorganisations des enfants ;
Mettre en place des plans d'accomodement pour certains jeunes ;
- Fournir aux jeunes et aux animateurs.trices des outils pour prévenir des crises ou maintenir un bon comportement ;
- Assurer en tout temps la sécurité et l'encadrement des enfants du camp NEO ; Effectuer les premiers soins mineurs nécessaires sur le terrain ;
- S'assurer de laisser des traces des interventions réalisées sous forme de rapports d'intervention ; Communiquer avec les parents lors des départs au sujet des suivis qui concernent leur enfant ;
- Responsable du déroulement de certaines activités hors camp, telles que des sorties ou des périodes de piscine.

COMPÉTENCES REQUISES :

- Bonne autonomie
- Rigueur dans le suivi de ses dossiers Bonne capacité d'intervention
- Adaptabilité
- Travail d'équipe

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps plein

Domaines

Éducation, Éducation préscolaire et en enseignement primaire, Enseignement en adaptation scolaire et sociale, Psychosociologie des relations humaines, Santé mentale, Travail social, Trouble du spectre de l'autisme

Région

Chaudière-Appalaches

Salaire offert

18 \$ / heure

Publié

13 mars 2025


Expérience

Aucune

Fin des candidatures

31 mars 2025

Documents complémentaires

 [Offre-demploi-Intervenant.e-jeunesse-Sherpa-2025-1-1](#)

•

EXIGENCES

Pour la période du 5 mai 2025 au 23 juin 2025, l'employé(e) se doit d'être disponible à l'ensemble des formations.

Pour la période du 23 juin 2025 au 8 août 2025, la semaine de travail régulière est de 42 heures
Fin du contrat : 8 août 2025.

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise
Patro Lévis